**REGLEMENT INTERIEUR DE LA PARCELLE « LE JARDIN DU CŒUR »**

**(Etabli en novembre 2016)**

La parcelle « Le Jardin du Cœur » est une parcelle des Jardins Familiaux dédiée aux adhérents des Maisons de Quartier de Tournefeuille, par conséquent le règlement intérieur des Jardins Familiaux s’y applique ce qui implique :

1. Que le règlement intérieur des Jardins Familiaux sera lu et signé par les participants de la parcelle.
2. Que les Maisons de Quartier règlent la cotisation annuelle en référence à l’article 3.
3. Que les participants à la parcelle doivent participer à des travaux collectifs en référence à l’article 10.
4. Aucun vol ou dégradation ne seront tolérés en référence à l’article 16.

En ce qui concerne le projet propre de la parcelle, son fonctionnement est basé sur une organisation à but collectif et solidaire, ce qui implique :

1. Communication du projet, du règlement, des personnes inscrites et de leur temps de présence à l’Association des Jardiniers de Tournefeuille.
2. Une inscription des participants :
* Sur une période donnée.
* Sur des créneaux horaires pré définis.
* Pour des missions définies et portées par les personnes nominativement.

L’aspect solidaire du projet et les contraintes structurelles des Jardins Familiaux doivent être pris en compte par chacun.

1. Une définition des avantages issus de la participation au projet :
* Une récolte par semaine à part égale du nombre de jardiniers engagés.
* Usufruit de la parcelle comme jardin d’agrément le samedi et le dimanche.
* Certains fruits et légumes peuvent être consommés lors des visites avec modération de façon à ce que chacun puisse en profiter (légumes et fruits déterminés).
1. Une définition de la dimension solidaire :
* Une semaine par mois pendant laquelle la récolte va exclusivement aux ateliers cuisine des Maisons de Quartier.
1. Une commission jardin trimestrielle :
* La participation de toutes les personnes inscrites est obligatoire.
* Un compte-rendu de chaque commission actant les décisions prises sera diffusé à chacun.

A Tournefeuille, le Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nom Prénom de l’adhérent (Cf. Fiche d’Adhésion) :

Des ayant droit :

Inscrit(s) sur la Maison de Quartier de :

Jour et créneau horaire de participation :

Mission :